

 Hôpitaux de Toulouse  Comité de lutte contre la douleur	Protocole de prise en charge de la douleur induite pour le traitement des Pieds Bots Varus Equins (PBVE)	Référence : CLUD 48 Version : 2 Date de diffusion Intranet : 2016
---	---	--

Objet		
Ce protocole a pour objet d'assurer la réalisation de <u>plâtres</u> sans douleur.		
Domaine d'application		
Ce protocole s'applique aux patients nouveau-nés, nourrissons et enfants atteints d'un pied bot varus équien (PBVE).		
Personnes autorisées (à compléter par le responsable médical signant le protocole) en fonction des références réglementaires		
A prescrire : <input type="checkbox"/> Médecins		
A administrer : <input type="checkbox"/> MEDECIN, <input type="checkbox"/> IADE, <input type="checkbox"/> IDE, <input type="checkbox"/> PUERICULTRICE		
Documents associés		
Protocole MEOPA CLUD 03 Protocole EMLA - CLUD 05 Protocole Naloxone - CLUD 07 Médicaments antalgiques en pédiatrie - CLUD 09 Protocole prise en charge de la douleur avec d'un antalgique de palier I avec EVA<30mm ou EN<3 - CLUD 37 Protocole d'utilisation d'une solution sucrée associée à la succion d'une tétine - CLUD 40 Solutions et suspensions buvables : équivalences dose-poids, mg, gouttes et ml - PHEPO200 Fiche de Bon usage Oramorph, Topalgic/Contramal et Codenfan - CLUD 49 Recommandations EMA 385716/28 Juin 2013 : Restrictions on use of codeine for pain relief in children - CMDh endorses PRAC recommandations Recommandations concernant la codéine Hôpital des enfants CHU Toulouse (Juillet 2013)		
Références réglementaires		
Article L.1110-5 du code de la santé publique (loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé) Décret N° 2004- 802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires du CSP et modifiant certaines dispositions de ce code) Article R4311-5 du Code de la Santé Publique (rôle propre infirmier) Article R4311-7 du Code de la Santé Publique (rôle infirmier sur prescription médicale) Article R4311- 8 du Code de la Santé Publique (prise en charge de la douleur) Article R. 4311-12 du Code de la Santé Publique (IADE) Article R4321-9 du Code de la Santé Publique (masseurs kinésithérapeutes) Article R. 4311-14 du Code de la Santé Publique (protocoles de soins d'urgence) Circulaire n° 98/94 du 11 février 1999 relative à la mise en place de protocoles de prise en charge de la douleur aiguë par les équipes pluridisciplinaires médicales et soignantes dans les établissements de santé et institutions médico-sociales Plan de lutte contre la douleur en vigueur		
Rédaction, vérification et approbation		
	Fonction	Nom
Rédigé par	Equipe Enfant DO (Hôpital des enfants - PURPAN)	Suc A, Bon E, Mariotti M, Serrano P, Lapeyre S, C. Viard
Vérifié par	CLUD groupe protocoles	Sallerin B, OLIVIER M
Autorisation pour application et diffusion aux soignants médicaux et paramédicaux de la structure de soins		
Date :	Responsable médicale de la structure de soins :	Nom et signature :

Le traitement des PBVE comprend deux étapes :

- un traitement initial avec mise en place de plâtres successifs
- *une ténotomie du tendon d'Achille : intervention chirurgicale visant à libérer le calcanéum par section et allongement du tendon d'Achille réalisée sous anesthésie générale (phase de traitement exclue de ce protocole)*

Objectifs du traitement de la douleur dans la prise en charge du PBVE :

1. Eviter la douleur lors de la mise en place des plâtres successifs.
2. Eviter un traumatisme qui peut empêcher le bon déroulement des séances de kinésithérapie (par mémorisation de la douleur générée par une mauvaise analgésie au cours des différents soins).
3. Faciliter la prise en charge pour les soignants (infirmières plâtres / chirurgie /kinésithérapie)

Médicaments :

1. PARACETAMOL voie orale :

Antalgique de palier 1 utilisé dans le traitement des douleurs faibles à modérées et pouvant être utilisé dans le cadre d'une prémédication antalgique à un acte de petite chirurgie ou tout acte rapide pouvant induire une douleur.

Posologie :

- 15 mg/kg/dose toutes les 6 heures (max 60 mg/kg/jour)
- La forme buvable est à privilégier chez l'enfant (DOLIPRANE 2,4% : soit 24mg/ml), 1 dose poids = 15mg de paracétamol

Contre-indications :

- Hypersensibilité au paracétamol ou à l'un des autres constituants, notamment aux parabènes (parahydroxybenzoate de méthyle, d'éthyle et de propyle) pour la suspension buvable.
- Insuffisance hépatocellulaire.

Attention au risque de surdosage à partir de 150mg/kg en une seule prise chez l'enfant marqué par des nausées/vomissements traduisant une nécrose hépatique

2. IBUPROFENE (Advil®) suspension buvable 20mg/ml :

Il est indiqué, chez l'enfant de 3 mois à 12 ans (soit 30kg), dans le traitement de courte durée de la fièvre et/ou des douleurs.

Posologie :

- 20 à 30 mg/kg/jour en 3 à 4 prises, sans dépasser 30 mg/kg/jour.

Contre-indications :

- Hypersensibilité à l'ibuprofène ou à l'un des excipients du produit.
- Antécédents d'asthme déclenchés par la prise d'ibuprofène ou de substances d'activité proche telles qu'autres AINS, acide acétylsalicylique.

- Antécédents d'hémorragie ou de perforation digestive au cours d'un précédent traitement par AINS.
- Hémorragie gastro-intestinale, hémorragie cérébrovasculaire ou autre hémorragie en évolution.
- Ulcère peptique évolutif, antécédents d'ulcère peptique ou d'hémorragie récurrente (2 épisodes distincts, ou plus, d'hémorragie ou d'ulcération objectivés).
- Insuffisance hépatique sévère.
- Insuffisance rénale sévère.
- Insuffisance cardiaque sévère.
- Lupus érythémateux disséminé.

3. TRAMADOL 100mg/ml solution buvable (Topalgic®, Contramal®)

Douleurs d'intensité modérée à intense ne répondant pas à l'utilisation d'antalgiques périphériques utilisés seuls, chez l'enfant à partir de 3ans.

Le tramadol est métabolisé par le CYP2D6 et ne doit donc pas être administré chez les patients métaboliseurs ultra-rapides.

Posologie :

- La dose antalgique efficace la plus faible doit être recherchée.
- La posologie habituelle est de 1 mg/kg à 2 mg/kg par prise, 3 à 4 fois par jour, soit, pour 10 kg, 4 à 8 gouttes par prise.
- Une dose maximale de 8 mg/kg par jour doit être respectée. Une goutte contient 2,5 mg de chlorhydrate de tramadol (sachant que 1 ml = 100 mg = 40 gouttes).
- La solution peut être administrée avec un peu d'eau, lait, jus de fruit ou sur un sucre.
- A titre indicatif, les posologies habituelles sont les suivantes :

Poids	Dose (gouttes) par prise	Dose (mg) par prise
10 à 15 kg	6 gouttes	15
16 à 20 kg	8 gouttes	20
21 à 25 kg	10 gouttes	25
26 à 30 kg	12 gouttes	30
31 à 35 kg	14 gouttes	35
36 à 40 kg	16 gouttes	40
41 à 45 kg	18 gouttes	45
46 à 50 kg	20 gouttes	50

Contre-indications :

- Hypersensibilité connue au tramadol, aux opiacés ou à l'un des constituants du produit
- Intoxication aiguë ou surdosage avec des produits dépresseurs du système nerveux central (alcool, hypnotiques, autres analgésiques)
- Patient métaboliseur ultra-rapide (CYP2D6)
- Insuffisance respiratoire sévère
- Insuffisance hépatocellulaire sévère
- Enfant de moins de 3 ans

- Épilepsie non contrôlée par un traitement et convulsions hyperpyrétiques
- Association avec les IMAO non sélectifs (iproniazide), IMAO sélectifs A (moclobémide, toloxatone), IMAO sélectifs B (sélégiline), au linézolide (Zyvoxid®)
- Inducteurs enzymatiques : rifampicine, carbamazépine et dérivés, barbituriques et millepertuis.

Antidote : Naloxone (protocole CLUD 07)

Protocole : Pose de plâtre

Réalisation dans le service des consultations orthopédiques salle des plâtres

1) A administrer 1h avant le soin par voie orale :

Enfant de 0 à 3 mois :

-PARACETAMOL 15mg/kg

Enfant à partir de 3 mois jusqu'à 3ans :

- PARACETAMOL 15mg/kg

-IBUPROFENE (ADVIL®) 7,5 mg/kg

Enfant à partir de 3ans :

-PARACETAMOL 15mg/kg (voie orale) (max 500mg)

-IBUPROFENE (ADVIL®) 7,5 mg/kg (voie orale) (max 200mg)

-TRAMADOL sol buv (Topalgic®) 1mg/kg (1 goutte contient 2.5mg de TRAMADOL) (max 50mg)

2) A administrer pendant le soin :

Enfant de 0 à 1mois :

-Solution Sucrée (protocole Clud 40)

Enfant de 1mois à 3mois :

-Solution Sucrée (protocole Clud 40)

-MEOPA (protocole Clud 03)

Enfant à partir de 3mois:

-MEOPA (Clud 03)

A réaliser pendant le soin :

-Evaluation de la douleur avec échelle d'hétéro évaluation **DAN**

3) Prescription médicale pour 48h lors de la sortie :

Enfant de 0 à 3mois :

-PARACETAMOL 15mg/kg x4/24h

Enfant de 3mois à 3ans

-PARACETAMOL 15mg/kgx4/24h

-IBUPROFENE (ADVIL®) 7,5mg/kg jusqu'à x4/24h maximum (si PARACETAMOL insuffisant)

Enfant de plus de 3ans

- PARACETAMOL 15mg/kg x4/24h (voie orale)

-IBUPROFENE (ADVIL®) 7,5mg/kg jusqu'à x4/24h maximum (si PARACETAMOL insuffisant)

-TRAMADOL sol buv 1mg/kg (1goutte contient 2.5mg de TRAMADOL) (si ADVIL insuffisant)
--

- **Sortie de l'enfant autorisée si échelle d'hétéro évaluation < 4**

Echelle d'évaluation de la Douleur Aiguë du Nouveau-né (DAN)



Cette échelle a été validée pour l'évaluation de la douleur aiguë du nouveau né

Un score supérieur à 2 est considéré comme signe de douleur

Carbajal, R., Paupe, A., Hoenn, E., Lenclen, R., Olivier Martin, M. DAN une échelle comportementale d'évaluation de la douleur aiguë du nouveau-né. Archives Pédiatrie 4(7), 623-628. 1997

REPONSES FACIALES	COTATION
- Calme	0
- Pleurmiche avec alternance de fermeture et ouverture douce des yeux	1
Déterminer l'intensité d'un ou plusieurs des signes suivants : Contraction des paupières, froncement des sourcils, ou accentuation des sillons naso-labiaux	
- Légers, intermittents avec retour au calme	2
- Modérés	3
- Très marqués, permanents	4
MOUVEMENTS DES MEMBRES	
- Calmes ou mouvements doux	0
Déterminer l'intensité d'un ou plusieurs des signes suivants: pédalage, écartement des orteils, membres inférieurs raides et surélevés, agitation des bras, réaction de retrait :	
- Légers, intermittents avec retour au calme	1
- Modérés	2
- Très marqués, permanents	3
EXPRESSION VOCALE DE LA DOULEUR	
- Absence de plainte	0
- Gémit brièvement. Pour l'enfant intubé, semble inquiet	1
- Cris intermittents. Pour l'enfant intubé, mimique des cris intermittents	2
- Cris de longue durée, hurlement constant. Pour l'enfant intubé, mimique de cris constants	3

Badge patient		Badge UA
----------------------	--	-----------------

Résumé du protocole de prise en charge de la douleur induite pour le traitement des Pieds Bots Varus Equins (PBVE)

Recommandations en rapport avec la prémédication

A cause des effets sédatifs des médicaments de la prémédication les recommandations suivantes sont indispensables, après administration des médicaments, mettre une étiquette sur le patient indiquant et spécifiant le nom du médicament, la quantité administrée et l'heure à laquelle on l'a administré.

Indications :

Chez le nouveau-né, le nourrisson et l'enfant dans le cadre d'une prémédication analgésique en vue de soins douloureux.

Rechercher des contre-indications :

- Hypersensibilité au(x) produit(s)
- Insuffisance hépato-cellulaire => Pas de Paracétamol
- Insuffisance respiratoire sévère ou dépression respiratoire aiguë
- Métaboliseurs rapides (codéine, tramadol)
- Epilepsies non contrôlées ou antécédents de convulsions hyperthermiques (tramadol)
- Inducteurs enzymatiques : rifampicine, carbamazépine et dérivés, barbituriques et millepertuis (codéine, tramadol)

En l'absence de contre-indications :

- AVANT LE SOIN OU LE GESTE :

PARACETAMOL, dose :....., réalisée à (heure) par

Selon âge :

IBUPROFENE, dose :..... réalisée à (heure) par

TRAMADOL SOL BUV, dose :....., réalisée à (heure) par

- PENDANT LE SOIN OU LE GESTE :

SOLUTION SUCREE, dose :..... réalisée à (heure) par

MEOPA : débit :....., durée :..... par

Attention aux adaptations de posologie => vérifier le poids et les médicaments à administrer selon le protocole

Protocoles associés :

Protocole MEOPA CLUD 03

Protocole Naloxone - CLUD 07

Protocole prise en charge de la douleur avec d'un antalgique de palier I avec EVA<30mm ou EN<3 - CLUD 37

Protocole d'utilisation d'une solution sucrée associée à la succion d'une tétine - CLUD 40

Documents associés :

Protocole de prise en charge de la douleur induite pour le traitement des Pieds Bots Varus Equins - CLUD 48 - version 2 - diffusion Intranet 2016

Médicaments antalgiques en pédiatrie - CLUD 09

Solutions et suspensions buvables : équivalences dose-poids, mg, gouttes et ml - PHEP0200

Fiche de Bon usage Oramorph, Topalgic/Contramal et Codenfan - CLUD 49

Recommandations EMA 385716/28 Juin 2013 : Restrictions on use of codeine for pain relief in children - CMDh endorses PRAC recommandations

Recommandations concernant la codéine Hôpital des enfants CHU Toulouse (Juillet 2013)

Surveillance :

- Effet sédatif/analgésique : hétéro-évaluation avec échelle DAN
- Fréquence respiratoire, coloration de la peau (cyanose, rougeur) = saturation en O₂
- Niveau de conscience
- Convulsions, troubles neuropsychiques (tramadol)
- Nausées, vomissements (tramadol)
- Noter dans le dossier patient, le nom, la forme galénique, la voie d'administration et la posologie des médicaments administrés.